

Législation : évolution avril – juin 2026

Additifs pour l'alimentation animale

- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1012](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation de la **L-cystéine**, du **monochlorhydrate de L-cystéine monohydraté** et du **chlorhydrate de L-cystéine** en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales.
- ▶ [Règlement d'exécution \(EU\) 2026/1013](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation d'une **préparation de 6-phytase produite par *Aspergillus oryzae* DSM 33737** en tant qu'additif pour l'alimentation animale des volailles élevées pour la ponte ou la reproduction, des porcelets de l'espèce porcine, des porcins élevés à l'engraissement et des porcins élevés pour la reproduction (titulaire de l'autorisation : Novozymes A/S).
- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1014](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation de la **L-tryptophane, produite par *Escherichia coli* CCTCC M 2024517**, en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales.
- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1016](#) de la Commission du 7 mai 2026 2026 concernant renouvellement de l'autorisation d'une **préparation d'endo-1,4- β -xylanase et d'endo-1,3(4)- β -glucanase, produites par *Talaromyces versatilis* IMI 378536 et *Talaromyces versatilis* DSM 26702**, en tant qu'additif pour l'alimentation animale des poulets de chair et des poulettes élevées pour la ponte, des poules pondeuses, des dindes d'engraissement et des dindes d'élevage, ainsi que des espèces aviaires mineures élevées pour la production de viande ou pour la ponte (titulaire de l'autorisation : Adisseo France S.A.S.), et abrogeant les règlements d'exécution (UE) 2015/661, (UE) 2015/2304 et (UE) 2017/210.
- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1017](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation de la **L-thréonine, produite par *Escherichia coli* CCTCC M 2024477**, en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales.
- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1018](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation d'une **préparation de *Saccharomyces cerevisiae* NBRC 0203 et *Lactobacillus rhamnosus* NBRC 3425** en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales.
- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1019](#) de la Commission du 7 mai 2026 2026 concernant l'autorisation de l'**acide guanidinoacétique** et d'une préparation d'acide **guanidinoacétique** en tant qu'additifs pour l'alimentation animale des poulets de chairs, des poulettes élevées pour la ponte, des poulets élevés pour la reproduction, des dindes

- d'engraissement et des dindes élevées pour la reproduction (titulaire de l'autorisation : Evonik Operations GmbH).
- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1020](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation d'une **préparation de *Pediococcus pentosaceus* NCIMB 12674/DSM 35357** en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales.
 - ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1036](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation d'une **préparation de *Bacillus velezensis* CECT 5940** en tant qu'additif pour l'alimentation animale des volailles élevées pour la ponte (titulaire de l'autorisation : Evonik Operations GmbH), modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1395 en ce qui concerne les conditions d'autorisation d'une **préparation de *Bacillus velezensis* CECT 5940** en tant qu'additif pour l'alimentation animale des poulets de chair et des poulets élevés pour la ponte, et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/2050 en ce qui concerne les conditions d'autorisation d'une **préparation de *Bacillus velezensis* CECT 5940** en tant qu'additif pour l'alimentation animale des dindes d'engraissement, des dindes d'élevage, des espèces aviaires mineures destinées à l'engraissement et des espèces aviaires mineures élevées pour la reproduction, ainsi que des oiseaux d'ornement (non destinés à la reproduction).
 - ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1037](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation d'une **préparation d'*Enterococcus lactis* NCIMB 10415** en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales.
 - ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1115](#) de la Commission du 7 mai 2026 modifiant le Règlement (CE) nr. 429/2008 en ce qui concerne le **formulaire de demande d'autorisation des additifs pour l'alimentation animale et la désignation des espèces et catégories animales cibles**.
 - ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1117](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation de la **L-isoleucine, produite par *Escherichia coli* CCTCC M 20231916**, en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales.
 - ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1122](#) de la Commission du 7 mai 2026 concernant l'autorisation d'une **préparation d'*Enterococcus lactis* NCIMB 11181** en tant qu'additif pour l'alimentation animale des volailles destinées à l'engraissement et des volailles élevées pour la ponte ou la reproduction, ainsi que des oiseaux d'ornement (titulaire de l'autorisation : Chr. Hansen A/S).
 - ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1146](#) de la Commission du 28 mai 2026 concernant renouvellement de l'autorisation des préparations de ***Lactiplantibacillus plantarum* DSM 18112, *Lactiplantibacillus plantarum* DSM 18113, *Lactiplantibacillus plantarum* DSM 18114, *Lactiplantibacillus***

- plantarum ATCC 55943, Lactiplantibacillus plantarum ATCC 55944, Lentilactobacillus buchneri ATCC PTA-2494 et Lentilactobacillus buchneri ATCC PTA-6138 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 1065/2012 et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 1113/2013.
- ▶ Règlement d'exécution (UE) 2026/1148 de la Commission du 28 mai 2026 concernant renouvellement de l'autorisation du **bêta-carotène** et une **préparation de bêta-carotène** en tant qu'additif pour l'alimentation animale pour toutes les espèces et abrogeant le Règlement d'exécution (EU) 2015/1103.
 - ▶ Règlement d'exécution (UE) 2026/1150 de la Commission du 28 mai 2026 concernant renouvellement de l'autorisation de la **néohespéridine dihydrochalcone** en tant qu'additif alimentaire pour l'alimentation des porcelets, des porcs à l'engraissement, des veaux, des ovins, des poissons destinés à la production alimentaire, des poissons d'ornement et des chiens, et abrogeant le Règlement d'exécution (UE) 2015/264.
 - ▶ Règlement d'exécution (UE) 2026/1151 de la Commission du 28 mai 2026 concernant renouvellement de l'autorisation de **l'inositol** en tant qu'additif pour l'alimentation animale des poissons destinées à la production alimentaire, des poissons d'ornement, des crustacés destinés à la production alimentaire et des crustacés d'ornement, et abrogeant le Règlement d'exécution (UE) nr. 1249/2014.
 - ▶ Règlement d'exécution (UE) 2026/1158 de la Commission du 28 mai 2026 modifiant le Règlement d'exécution (UE) 2023/60 en ce qui concerne le nom du titulaire de l'autorisation du **méthylester de l'acide linoléique conjugué (t10,c12)** en tant qu'additif pour l'alimentation animale.
 - ▶ Règlement d'exécution (UE) 2026/1234 de la Commission du 11 juin 2026 concernant l'autorisation de la **vermiculite** en tant qu'additif pour l'alimentation animale des poulets de chair, des poulets élevés pour la ponte ou la reproduction et des poules pondeuses.

Substances indésirables

- ▶ Recommandation (UE) 2026/1210 de la Commission du 9 juin 2026 sur la **surveillance de la présence d'alcaloïdes pyrrolizidiniques dans les aliments pour animaux.**
- ▶ Recommandation (UE) 2026/1243 de la Commission du 11 juin 2026 sur la **surveillance de la présence d'alcaloïdes de l'ergot dans les aliments pour animaux.**
- ▶ Recommandation (UE) 2026/1307 de la Commission du 11 juin 2026 sur la **surveillance des substances perfluoralkylées (PFAS) dans les aliments pour animaux.**

Résidus de pesticides

- ▶ Règlement d'exécution (UE) 2026/765 de la Commission du 1 avril 2026 relatif aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse ainsi qu'à l'interprétation des résultats pour le contrôle officiel des résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale, et abrogeant la Directive 2002/63/EG.
- ▶ Règlement (UE) 2026/840 de la Commission du 15 avril 2026 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) nr.396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les **limites maximales applicables aux résidus des composés du cuivre** présents dans ou sur certains produits.
- ▶ Règlement (UE) 2026/876 de la Commission du 21 avril 2026 modifiant l'annexe II du règlement (CE) nr. 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les **limites maximales applicables aux résidus d'acétamipride, d'acronifène, de deltaméthrine, d'oxathiapiproline et de phosphates de potassium** présent dans ou sur certains produits.
- ▶ Règlement (UE) 2026/1314 de la Commission du 15 juin 2026 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) nr. 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les **maximumlimites maximales applicables aux résidus du 1,4-diméthylnaftalène, de chloreméquat, de métribuzine, de métribuzine-desamino-diketo (métribuzine-DADK), de terbutylazine et de triclopyr** dans ou sur certains produits.
- ▶ Règlement (UE) 2026/1339 de la Commission du 17 juin 2026 rectifiant le règlement (CE) nr. 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les **limites maximales applicables aux résidus de fenpyrazamine** présents dans ou sur certains produits.

Aliments biologiques pour animaux

- ▶ Rectification du Règlement délégué (UE) 2021/2306 de la Commission du 21 octobre 2021 complétant le Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil par des règles concernant les **contrôles officiels des envois de produits biologiques et de produits en conversion destinés à être importés dans l'Union et concernant le certificat d'inspection** (PB L 461 van 27.12.2021).
- ▶ Règlement d'exécution (UE) 2026/1398 de la Commission du 25 juin 2026 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/1378 en ce qui concerne la reconnaissance, conformément à l'article 46 du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil, de certains **organismes de contrôle** comme ayant compétence pour effectuer les contrôles et effectuer des certificats biologiques dans les pays tiers aux fins des **importations de produits biologiques** dans l'Union.

Contrôles officiels

- Règlement d'exécution (UE) 2026/1206 de la Commission du 9 juin, 2026 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1793 relatif au **renforcement temporaire des contrôles officiels** et aux mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certains biens provenant de certains pays tiers.

OGM

- Décision d'exécution (UE) 2026/1125 de la Commission du 26 mai 2026 clôturant les procédures de renouvellement des autorisations de mise sur le marché du coton génétiquement modifié MON 88913 (MON-88913-8), MON 15985 (MON-15985-7), MON 1445 (MON-Ø1445-2), MON 531 x MON 1445 (MON-ØØ531-6 x MON-Ø1445-2) et MON 531 (MON-ØØ531-6), en application du règlement (CE) nr.1829/2003 du Parlement européen et du Conseil.
- Décision d'exécution (UE) 2026/1185 de la Commission du 2 juin 2026 autorisant la mise sur le marché de **produits contenant du soja génétiquement modifié MON 94637** consistant en ce soja ou produits à partir de celui-ci, conformément au règlement (CE) nr. 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil.
- Décision d'exécution (UE) 2026/1417 de la Commission du 29 juin 2026 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié **NK603 x T25**, consistant en ce maïs ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) nr. 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil.
- Décision d'exécution (UE) 2026/1419 de la Commission du 29 juin 2026 renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du **soja génétiquement modifié MON 87705**, consistant en ce soja ou produits de celui-ci, en application du règlement (CE) nr. 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil.
- Décision d'exécution (UE) 2026/1443 de la Commission du 29 juin 2026 autorisant la mise sur le marché de produits contenant le **maïs génétiquement modifié DP202216 x NK603 x DAS-40278-9, et ses sous-combinaisons DP202216 x NK603, DP202216 x DAS-40278-9** consistant en ce maïs et sa sous-combinaison ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) nr. 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil.

Aliments médicamenteux

- Règlement d'exécution (UE) 2026/857 de la Commission du 16 avril 2026 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2025/2091 en ce qui concerne la

conservation d'échantillons de médicaments vétérinaires reconditionnés aux fins de commerce parallèle.

- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1189](#) de la Commission du 4 juin 2026 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/405 en ce qui concerne l'application des **restrictions de certains médicaments antimicrobiens** et abrogeant le règlement (UE) 2024/2598.

Divers

- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/1011](#) de la Commission du 7 mai 2026 rectifiant le règlement d'exécution (EU) 2025/1787 en ce qui concerne **l'étiquetage des prémélanges**.
- ▶ [Règlement d'exécution \(UE\) 2026/892](#) de la Commission du 23 avril 2026 modifiant le règlement d'exécution (UE) nr. 37/2010 en ce qui concerne la classification de la **substance « lidocaïne »** et sa limite maximale de résidus dans les aliments d'origine animale.
- ▶ [Rectification du Règlement d'exécution \(UE\) 2021/2307](#) de la Commission du 21 octobre 2021 établissant des règles concernant les **documents et les notifications requis pour les produits biologiques et les produits en conversion destinés à être importés** dans l'Union (JO L 461 du 27.12.2021).